

Article 1^{er} : L'école sera exceptionnellement fermée entre le 25 juin 2026 et 26 juin 2026 inclus en raison de l'épisode de canicule.

Article 2 : Un service d'accueil minimum sera organisé dans les locaux climatisés de l'accueil périscolaire dans les conditions habituelles.

Article 6 : Madame la Directrice de l'école de Montagny en Vexin et Monsieur le Directeur de l'accueil collectif de mineurs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet et affiché dans la commune.

Fait à Montagny en Vexin
Le 22 juin 2026
Le Maire, Loïc TAILLEBREST

